



Assemblée générale

Distr. générale
3 juillet 2015
Français
Original: anglais et français

Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire

Soixante-sixième session

Genève, 5 au 9 octobre 2015

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Examen des rapports sur les travaux du Comité permanent

Rapport de la soixante-deuxième réunion du Comité permanent (3-5 mars 2015)

GE.15-10841 (F)



Merci de recycler



Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-4	3
II. Adoption de l'ordre du jour de la soixante-deuxième réunion et du programme de travail pour 2015.....	5	3
III. Activités régionales et programmes globaux	6-40	4
A. Présentations stratégiques	6-34	4
a) Afrique	7-12	4
b) Les Amériques.....	13-16	5
c) Asie-Pacifique	17-21	6
d) Moyen-Orient et Afrique du Nord.....	22-28	8
e) Europe	29-34	9
B. Préparation et réponse aux situations d'urgence.....	35-37	10
C. Programmes globaux	38-40	11
IV. Gestion, contrôle financier, contrôle administratif et ressources humaines	41-46	12
A. Suivi des recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers des années antérieures	41-44	12
B. Exposé sur les travaux du Bureau de l'Inspecteur général.....	45-46	13
V. Coordination et partenariats stratégiques	47-52	14
VI. Protection internationale	53-59	15
A. Exposé sur le suivi des Dialogues du Haut Commissaire sur les défis de protection (2012-2014)	53-55	15
B. Exposé sur la conclusion du Comité exécutif	56-59	16
VII. Budgets-programmes et financement	60-63	17
VIII. Questions diverses.....	64	18
<i>Annexe</i>		
Décision sur les budgets et le financement pour 2014 et 2015		19

I. Introduction

1. Le Président du Comité exécutif, l'Ambassadeur Pedro Comissário (Mozambique), a ouvert la réunion et a accueilli l'Angola, la Jamaïque et l'Uruguay comme nouveaux observateurs. Le deuxième jour, le Vice-Président, l'Ambassadeur Carsten Staur (Danemark), a présidé la réunion.

2. Le Président a tout d'abord évoqué plusieurs questions relatives à la qualité de membre du Comité exécutif et à son mode de fonctionnement. En décembre 2014, l'Assemblée générale a approuvé l'élargissement du Comité exécutif qui passe de 94 à 98 États membres. Il était attendu que le Conseil économique et social approuve sous peu les demandes de l'Arménie, de la Géorgie, du Tchad et de l'Uruguay. Concernant le Bureau du Comité exécutif, le Président a fait savoir que la deuxième Vice-Présidente, l'Ambassadrice Elissa Golberg, a récemment été affectée à un nouveau poste. À l'arrivée de son remplaçant dans un proche avenir, le Comité organisera une élection pour désigner le deuxième Vice-Président.

3. Le Président a officiellement accueilli les Hauts Commissaires assistants chargés des opérations et de la protection, récemment nommés par le Secrétaire général. Anticipant une collaboration étroite entre le Comité et les nouveaux Hauts Commissaires assistants, le Président a affirmé que leur nomination était intervenue à un moment marqué par de graves difficultés financières et opérationnelles pour le HCR.

4. Étant donné que l'Organisation travaille pour accorder la protection et l'assistance à un nombre sans précédent de personnes relevant de sa compétence, à savoir 46 millions de personnes à travers le monde, et leur trouver des solutions, son déficit budgétaire est préoccupant, malgré la générosité constante d'une base de donateurs en expansion. Prenant note de la lettre adressée par le Haut Commissaire aux États membres le 17 février 2015 au sujet des effets néfastes des fluctuations monétaires sur la valeur des contributions volontaires, le Président a demandé que le Haut Commissaire adjoint fournisse au Comité des informations à jour sur les efforts déployés pour réduire leurs effets potentiels sur les personnes prises en charge par le HCR. Le Haut Commissaire adjoint a rappelé que le Comité exécutif avait approuvé un budget révisé de plus de 6,2 milliards de dollars E.-U. pour l'année 2015. Même si les donateurs devaient maintenir le même niveau de contributions qu'en 2014 (c'est-à-dire environ 3,3 milliards de dollars E.-U.), l'impact des fluctuations monétaires entraînerait une perte réelle du pouvoir d'achat de près de 200 millions de dollars E.-U. En réaction, l'Organisation a pris un certain nombre de mesures de réduction de coûts pour diminuer leur impact sur l'exécution des programmes sur le terrain. Ces mesures comprennent la réduction générale des dépenses administratives et des allocations de voyage, tant au Siège que dans les opérations au niveau des pays, ainsi que la diminution des stocks et le report de l'achat ou du remplacement des véhicules. Le HCR veillera à ce que la réduction des coûts soit prévisible, prudente et calibrée, et en tiendra le Comité informé tout au long de l'année.

II. Adoption de l'ordre du jour de la soixante-deuxième réunion et du programme de travail pour 2015

5. Le Comité a adopté l'ordre du jour de la réunion (EC/66/SC/CRP.1) et le programme de travail pour 2015 (EC/66/SC/CRP.2) comme présentés.

III. Activités régionales et programmes globaux

A. Présentations stratégiques

6. Ouvrant les débats sur les activités régionales et les programmes globaux, le Haut Commissaire assistant chargé des opérations a appelé l'attention sur la spirale de crises graves, persistantes et nouvelles, ainsi que sur les graves difficultés financières auxquelles fait face le HCR, avec des déficits atteignant 50 pour cent des besoins dans certains cas. Il a vivement remercié les pays d'asile ayant maintenu leurs frontières ouvertes et accordé la sécurité aux personnes fuyant les conflits et les persécutions, et a loué les efforts déployés par les travailleurs humanitaires, y compris le personnel du HCR.

a) Afrique

7. La responsable du Bureau régional pour l'Afrique a affirmé que les opérations du HCR dans la région continuaient à être dominées par les crises nouvelles et persistantes, notamment au Nigéria, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, ainsi que par des situations prolongées. En particulier, la situation au Nigéria, qui a de graves répercussions régionales, préoccupe de plus en plus le HCR. Elle a salué les initiatives régionales prises pour résoudre le problème de déplacement et d'apatridie, et a indiqué que le cadre de protection dans la région demeurerait fort. Elle a également loué la générosité exceptionnelle des gouvernements et peuples africains, et souligné l'importance des partenariats, y compris avec les acteurs du développement.

8. Des délégations se sont dites profondément préoccupées par l'ampleur des crises et le niveau d'instabilité en Afrique, surtout au Nigéria, en République centrafricaine et au Soudan du Sud. Elles ont reconnu la charge que les populations réfugiées représentent pour les communautés et les écosystèmes d'accueil, et ont remercié les États pour avoir respecté leurs engagements internationaux. Des inquiétudes ont été exprimées sur le fait que la réponse humanitaire dans le nord-est du Nigéria avait été relativement lente, et le HCR a été exhorté à renforcer ses interventions. L'utilisation de la biométrie pour faciliter l'enregistrement et les vérifications a été bien accueillie, tout comme le mémorandum d'accord entre le HCR et le Soudan pour l'enregistrement des réfugiés issus du Soudan du Sud.

9. Malgré les défis que constituent les situations d'urgence et les difficultés financières, le HCR a été exhorté à poursuivre ses efforts en vue de trouver des solutions aux problèmes posés par les situations prolongées, notamment par l'Initiative mondiale pour les réfugiés somaliens et l'Engagement d'Addis-Abeba. L'Organisation a été encouragée à renforcer la collaboration entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement dans le pays d'origine. Certaines délégations ont relevé que, si le rapatriement librement consenti est la solution préférée, il doit être fondé sur une analyse minutieuse en matière de protection. Le projet pilote pour soutenir le rapatriement librement consenti de réfugiés somaliens du Kenya, lancé en décembre 2014, a été salué par certaines délégations, mais d'autres ont relevé que l'environnement politique en Somalie n'était pas encore favorable à des retours généralisés. Des inquiétudes ont été exprimées au sujet des politiques de campements dans certains pays d'accueil alors que les États accordant l'intégration locale ont été félicités, en particulier la République-Unie de Tanzanie et la Zambie. Notant que la réinstallation est un outil important de protection et de partage de la charge, le Comité a salué l'augmentation de 50 pour cent enregistrée depuis 2012 dans l'identification et l'orientation en vue de la réinstallation des réfugiés provenant d'Afrique. Plusieurs délégations se sont dites préoccupées par le manque d'accès de l'aide humanitaire aux déplacés internes, en particulier ceux se trouvant à l'extérieur des camps, notamment au Soudan du Sud, en

République centrafricaine et au Nigéria. Elles ont exprimé leur appui à l'opération d'établissement de profils, menée par le HCR pour les déplacés internes à Mogadiscio en Somalie. Le HCR a été encouragé à diriger l'octroi de l'assistance aux déplacés internes et aux personnes de retour en République démocratique du Congo.

10. L'approche multisectorielle et communautaire du HCR pour prévenir et combattre les violences sexuelles et de genre a été appréciée. Concernant les mouvements irréguliers mixtes, des délégations ont salué la Déclaration et le Plan d'action de Khartoum, adoptés en octobre 2014. L'augmentation du nombre d'États ayant adhéré à la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) est une évolution positive. A également été saluée, la Déclaration de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur la prévention, la réduction et l'élimination de l'apatridie en Afrique de l'Ouest, adoptée en février 2015.

11. De graves inquiétudes ont été exprimées sur les déficits de financements. L'équilibre est nécessaire pour veiller à ce que les opérations en Afrique reçoivent suffisamment de financement - malgré l'existence de crises de grande ampleur dans d'autres régions - et que les situations de réfugiés prolongées bénéficient, comme il se doit, de l'attention parmi les crises en cours. Le HCR a été encouragé à envisager des arrangements créatifs en matière de financement, notamment les partenariats public-privé. Des délégations ont loué le travail du personnel du HCR dans la région ainsi que les efforts déployés par l'Organisation pour diriger efficacement les réponses régionales par le Modèle de coordination pour les réfugiés.

12. En réponse, la responsable du Bureau régional pour l'Afrique a été d'avis que les interventions d'urgence ne doivent pas se faire au détriment des efforts visant à trouver des solutions. Elle a salué la générosité constante des États d'accueil et les a assurés de l'appui continu du HCR. Elle a souligné le fait que l'Organisation était engagée à renforcer la capacité de réception à l'intérieur de la Somalie, et que pour répondre à la situation au Nigéria, elle avait augmenté ses ressources humaines et financières dans les pays voisins. Le Haut Commissaire assistant chargé des opérations a noté l'intérêt de certaines délégations pour d'autres consultations au sujet de l'Initiative mondiale pour les réfugiés somaliens.

b) Les Amériques

13. La Directrice du Bureau régional pour les Amériques a fourni au Comité des informations sur les mesures prises pour renforcer les réponses humanitaires dans la région, en particulier, dans le cadre de la commémoration du 30^e anniversaire de la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés. Elle a souligné cinq domaines : 1) la consolidation des solutions globales et l'appui au processus de paix en Colombie ; 2) la solution au problème de déplacement en Amérique centrale ; 3) la promotion de la consolidation de l'espace commun d'asile ; 4) le renforcement des capacités de réponse en matière de protection et de solutions dans les Caraïbes ; et 5) l'élimination de l'apatridie.

14. Concernant le Plan d'action du Brésil, des délégations ont souligné la nécessité de traduire les engagements en actes concrets aux niveaux national, sous-régional et régional, sur la base de responsabilités partagées mais différenciées. Des inquiétudes ont été exprimées au sujet des personnes déplacées aussi bien au plan interne qu'à travers les frontières par le crime transnational organisé, notamment des enfants non accompagnés et séparés. Il est nécessaire de renforcer les systèmes nationaux d'asile par l'harmonisation des normes et pratiques en la matière, grâce à l'Initiative assurance qualité. Le faible taux de reconnaissance et les obstacles aux procédures de détermination du statut de réfugié ont également été relevés comme étant des sujets de préoccupation.

15. Nombres d'États ont fait observer que la promotion du rapatriement librement consenti, de l'intégration locale (y compris par la naturalisation) et de la réinstallation pouvait aider à trouver des solutions globales pour les réfugiés dans la région. Ils ont salué les systèmes de migration favorables à la protection qui facilitent la mobilité humaine. Des délégations ont exprimé leur appui au HCR pour les efforts qu'il déploie en vue d'aider à trouver des solutions aux problèmes posés par la situation des déplacés internes en Colombie, grâce à l'Initiative pour les solutions transitoires, et de consolider la paix dans le cadre du processus en cours. Concernant les mouvements mixtes par terre ou par mer, l'accent a été mis sur la nécessité d'accords multilatéraux et bilatéraux pour renforcer la coopération entre les États d'Amérique latine et des Caraïbes en vue de protéger les personnes se déplaçant dans la région. Beaucoup de délégations ont dit qu'elles soutenaient la recherche de solutions au problème de l'apatridie dans les Amériques, un certain nombre d'États envisageant d'adhérer aux conventions sur l'apatridie, de promulguer des lois sur la nationalité et d'adopter des procédures de détermination du statut d'apatride.

16. La Directrice a salué les efforts entrepris par les États dans le cadre de Carthagène +30 pour répondre aux défis humanitaires dans la région. Concernant la Colombie, elle a annoncé qu'un Coordonnateur du groupe chargé de la protection serait bientôt désigné pour faciliter la réponse du HCR en appui au processus de paix. Elle a ajouté que le HCR travaillerait pour veiller à ce que les systèmes de visa permettant aux réfugiés et demandeurs d'asile de rester dans certains États tiennent compte des besoins individuels en matière de protection. Elle a indiqué que les systèmes de mobilité de la main-d'œuvre pour les réfugiés reconnus comportaient des garanties de protection et que de tels systèmes pouvaient être étendus dans d'autres sous-régions. Elle a réitéré l'importance de l'Initiative assurance qualité pour renforcer les systèmes d'asile et a souligné la nécessité d'améliorer la protection de l'enfant, en particulier des mineurs non accompagnés et séparés, déplacés par les violences liées au crime organisé en Amérique centrale.

c) Asie-Pacifique

17. La Directrice du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a présenté un exposé sur l'évolution de la situation dans la région, en mettant principalement l'accent sur la situation des réfugiés afghans et le Myanmar. Concernant l'Afghanistan, elle a parlé de l'évolution politique positive ayant ouvert la voie au retour des réfugiés et a souligné la nécessité d'un engagement accru au plan international, en particulier de la part des acteurs du développement, pour aider le pays à progresser sur la voie de la paix et de la stabilité. Il est absolument important de veiller à ce que le rapatriement se déroule sur une base volontaire et d'une manière durable, et que l'espace d'asile soit maintenu. Dans ce contexte, elle a souligné les pressions auxquelles sont soumis les principaux pays d'accueil, ainsi que la nécessité pour eux de bénéficier d'un appui constant. Elle a également parlé de la question des mouvements migratoires irréguliers, et souligné la nécessité pour les pays de la région d'accorder la protection aux réfugiés et de trouver des solutions sur leurs propres territoires, soit en accordant un statut légal, la protection temporaire ou d'autres formes de protection (comme celle qu'assurent les systèmes de migration de la main-d'œuvre), au lieu de compter sur la réinstallation.

18. Des délégations ont affirmé qu'il était important de ne pas détourner l'attention de la situation afghane, qui est la situation de réfugiés prolongée la plus importante dans le monde, même si le HCR fait par ailleurs face à quatre crises humanitaires de niveau 3. Si les pays d'accueil ont été félicités pour leur générosité vieille de plusieurs décennies, la nécessité d'un partage équitable de la charge et d'un appui aux communautés d'accueil a été soulignée. Le Comité a insisté sur la nécessité de préserver l'espace d'asile et d'empêcher qu'il y ait une faille dans la protection des réfugiés. L'Afghanistan se trouve à un moment critique avec des possibilités de réaliser des solutions durables. Le HCR a été exhorté à redoubler d'efforts en vue du rapatriement librement consenti et à renforcer sa

réponse aux crises aiguës de déplacement interne. Concernant les obstacles au retour et à la réintégration durable, la lenteur du rythme du développement, la pénurie d'emplois et l'insécurité ont été mentionnées. L'Organisation a été encouragée à continuer de promouvoir l'intégration des personnes de retour dans les plans nationaux de développement et à collaborer avec les acteurs du développement pour combler les défaillances chroniques. Le fait que le Gouvernement afghan devrait être à l'avant-garde du processus de réintégration des réfugiés a été souligné. Des délégations ont salué l'accent mis sur la situation afghane dans le segment de haut niveau de la session plénière du Comité exécutif de cette année.

19. Des délégations se sont dites préoccupées par la situation sécuritaire et humanitaire dans les États de Kachin, Shan et Rakhine au Myanmar, ayant entraîné des déplacements et des mouvements migratoires irréguliers dans la région. Dans le même temps, on espère que l'évolution politique dans le pays permettrait le retour des réfugiés. Le travail du HCR sur la réinstallation de réfugiés bhoutanais, les solutions pour le reste des réfugiés au Népal et les solutions durables pour le reste des déplacés internes au Sri Lanka a été salué.

20. Préoccupées par le rétrécissement de l'espace d'asile dans la région, des délégations ont exhorté les États à respecter le principe de non-refoulement, et le HCR à ne ménager aucun effort pour veiller à ce que tous les États respectent cette norme. Parmi les tendances inquiétantes, il y a le non accès à l'enregistrement, les longs processus d'enregistrement et de détermination du statut de réfugié, et l'inconstance de l'accès à la détermination du statut de réfugié. Les États membres ont souligné la nécessité d'une approche favorable à la protection dans la gestion des migrations irrégulières et de la traite d'êtres humains, y compris dans le cadre des mécanismes régionaux. Ils ont insisté sur l'importance du renforcement de la coopération régionale, notamment la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de mouvements dans les pays et les régions d'origine, d'assurer la protection dans les pays de transit et de destination et d'explorer les voies de solutions durables sur la base du partage de la charge. Le HCR a été encouragé à aller vers les populations des zones urbaines, notamment grâce aux transferts en espèces, avec une attention particulière aux besoins des femmes et des filles. Il a été demandé à l'Organisation de fournir plus d'informations sur ses réalisations et les défis auxquels elle fait face en essayant d'atteindre les populations prises en charge en zones urbaines et de partager les meilleures pratiques à travers la région. Les actions menées par le HCR pour mettre fin à l'apatridie et garantir les droits des populations apatrides dans la région ont été saluées. Les gouvernements ont été exhortés à supprimer la discrimination à l'égard des femmes dans leurs lois sur la nationalité.

21. En réponse, la Directrice a relevé qu'en travaillant pour améliorer les conditions dans les pays d'origine, on devait continuer à soutenir les pays et les communautés d'accueil dans la région, jusqu'à ce que le rapatriement soit possible. Au sujet de l'Afghanistan, elle a été d'avis que le Gouvernement devait être à l'avant-garde et qu'il y avait un nouvel élan pour faire progresser le processus. Le HCR travaillera avec les trois gouvernements de la région sur la manière de mettre en œuvre la Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans, en utilisant le segment de haut niveau pour susciter l'élan. Concernant le Myanmar, elle a assuré le Comité que le HCR demeurait engagé à travailler dans le cadre interinstitutions pour aider les déplacés internes et les apatrides. En réponse aux observations sur la manière d'atteindre les populations urbaines, la Directrice a fait savoir que des consultations régionales allaient se tenir avec le personnel et les organisations non gouvernementales pour trouver les meilleures pratiques en vue de renforcer les réponses à ces populations.

d) Moyen-Orient et Afrique du Nord

22. Le Directeur du Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et Coordonnateur régional pour les situations de réfugiés iraquienne et syrienne a parlé des besoins humanitaires pressants de la région et de l'aggravation de la situation sécuritaire en République arabe syrienne, en Iraq et autour de ces pays. Il a souligné la nécessité d'une assistance financière et d'une solidarité internationale plus grandes permettant d'alléger la charge que supportent les pays accueillant les réfugiés, faisant observer qu'aucun pays ne peut supporter les conséquences de cette crise sans ressentir de graves effets économiques et sociaux sur ses marchés, ses infrastructures et ses communautés. Une mise à jour a été faite des opérations du HCR au Yémen et en Libye où les problèmes humanitaires s'aggravent. Le Directeur a également souligné la nécessité de résoudre le problème en Méditerranée par des approches régionales globales, et a insisté sur le fait que la protection, y compris l'accès à l'asile et le respect du principe de non-refoulement, demeurait parmi les principales priorités du HCR.

23. Les discussions ont surtout porté sur la situation syrienne. Le Comité a rendu hommage aux travailleurs humanitaires intervenant dans des endroits extrêmement dangereux. Le HCR a été loué pour les efforts qu'il ne cesse de déployer pour répondre aux crises, en particulier son travail à travers les frontières et les lignes de front pour atteindre les populations nécessiteuses, sa solide présence sur le terrain, l'utilisation de technologies innovantes pour l'enregistrement et l'assistance en espèces et le programme de protection contre les intempéries en hiver. Les principaux problèmes soulevés concernaient l'accès de l'aide humanitaire à l'intérieur de la République arabe syrienne, l'accroissement des cas de violences sexuelles et de genre et la sécurité du personnel humanitaire. Le HCR a été encouragé à renforcer son travail de protection, en particulier pour les enfants, et à accorder la priorité à la prévention et à la lutte contre les violences sexuelles et de genre que subissent les femmes et les filles déplacées. Une délégation a proposé qu'une stratégie régionale globale de protection soit mise au point pour les déplacés internes et les réfugiés, en tenant compte du rétrécissement de l'espace d'asile dans certains pays.

24. Le HCR a été exhorté à veiller à ce que tous les réfugiés dans la région bénéficient au même titre de l'accès aux services, et à travailler avec des partenaires pour élargir la protection et l'assistance aux réfugiés en zones urbaines. Il y a dans la région d'autres populations relevant de la compétence du HCR, notamment des Somaliens, des Soudanais et des Afghans. L'assistance et la protection dont elles bénéficient doivent être comparables à celles qu'on accorde aux réfugiés syriens. Les États d'accueil ont été félicités pour leur générosité extraordinaire. La solidarité internationale et le partage de la charge doivent être pleinement réalisés, car les pays d'accueil ont atteint le stade d'épuisement et dépassé leurs limites en accordant l'assistance aux réfugiés. Le vœu a été formulé que la prochaine conférence des donateurs devant avoir lieu au Koweït aide à satisfaire les besoins croissants.

25. Ont bénéficié d'un large soutien, le changement d'approche concernant le Plan régional réfugiés et résilience (P3R) et les efforts visant à accroître l'assistance au développement, indispensable pour renforcer la résilience des pays d'accueil face à cette crise sans précédent. Plusieurs États membres ont rappelé leur engagement à réinstaller les réfugiés syriens, en réponse à l'appel du HCR visant à obtenir 100 000 places en 2015-2016. Toutefois, plusieurs délégations ont averti que le nombre de places devait être beaucoup plus élevé afin de permettre d'alléger la pression sur les pays d'accueil. Il a été demandé aux États d'élargir leurs quotas annuels de réinstallation et d'envisager d'autres voies créatives au-delà de la réinstallation.

26. Des appels ont été lancés pour que soient levés les obstacles à l'accès de l'aide humanitaire en Iraq. Le HCR a été exhorté à veiller à ce que l'assistance atteigne les populations en zones urbaines et à l'extérieur de la région du Kurdistan, y compris autour

de Bagdad et dans le sud du pays. L'appel a également été lancé en faveur d'une structure de coordination unique visant à aligner et à synchroniser la composante Iraq du P3R pour la République arabe syrienne et le Plan de réponse stratégique pour les déplacés internes en Iraq. Concernant le Yémen, le HCR a été encouragé à demeurer engagé et préparé à répondre aux nouveaux besoins humanitaires dès qu'ils interviennent. Pour ce qui est des migrations mixtes, il est essentiel d'instaurer un dialogue plus solide entre les pays d'origine, de transit et de réception finale, et de prévoir plus de garanties en matière de protection. Des inquiétudes ont également été exprimées au sujet de la montée de la traite et du trafic d'êtres humains.

27. La poursuite du programme de mesures de confiance et les visites familiales pour les réfugiés sahraouis vivant dans les camps près de Tindouf ont été bien accueillies. Une délégation a souligné la nécessité de solutions durables pour les réfugiés dans le cadre du plan de paix des Nations Unies et a lancé un appel en faveur de niveaux suffisants d'assistance. Une autre délégation a insisté sur le besoin fondamental d'enregistrement des populations et a lancé un appel pour le maintien du caractère humanitaire du programme.

28. Le Directeur a apprécié les observations positives et les nombreuses propositions faites, qui encouragent le personnel et les motivent à aller de l'avant. Concernant les recommandations contenues dans l'évaluation indépendante de la réponse du HCR à l'afflux de réfugiés en Jordanie et au Liban, il a fait savoir que l'établissement des priorités n'était pas en réponse à la crise financière actuelle, mais faisait partie d'un processus continu. Dans le cadre du P3R, le HCR envisageait un scénario de conflit persistant, avec le besoin d'assurer la durabilité de l'action. Le Directeur a aussi réaffirmé l'engagement de l'Organisation à demeurer engagée au Yémen.

e) Europe

29. Le Directeur du Bureau régional pour l'Europe a décrit les principales préoccupations relatives à la protection internationale des réfugiés autour des thèmes d'accès à la protection, de la qualité de la protection et des solutions. Avec un nombre sans précédent de personnes recherchant la protection en Europe, certains pays ont recours à des contrôles plus stricts aux frontières, entraînant quelquefois le refoulement, l'utilisation généralisée de la détention, le défaut d'enregistrement des arrivées ou l'absence totale d'accès. Compte tenu du nombre élevé d'arrivées, de sauvetages et de décès en mer observés l'année dernière, le HCR a fait une proposition globale, à savoir l'Initiative pour la Méditerranée centrale, couvrant les besoins comme les opérations prévisibles de recherche et de sauvetage, le débarquement, la réception, l'établissement de profils, l'accès à la protection et les solutions. Cette Initiative va nécessiter une responsabilité et une solidarité plus grandes chez les États européens, ainsi qu'une plus grande disponibilité des moyens juridiques pour les personnes ayant besoin de la protection internationale, comme les programmes de visa humanitaire, le regroupement de la famille élargie, le parrainage privé, les programmes de bourse et de migration de la main-d'œuvre.

30. Concernant la qualité de la protection, le Directeur a noté que, si le Régime d'asile européen commun a contribué à améliorer les cadres juridiques et normatifs, les divergences entre les États sur son application ont entraîné dans la pratique d'importantes disparités, comme en témoigne la comparaison des taux de reconnaissance tant au plan général que par nationalité. Ces écarts entraînent une répartition inégale des réfugiés et demandeurs d'asile en sorte que deux pays ont reçu près de la moitié des demandes d'asile formulées dans l'Union européenne en 2014. Entre-temps, la Turquie, qui accueille plus de 1,6 million de personnes relevant de la compétence du HCR, a adopté une nouvelle législation sur l'asile et mis en place un régime temporaire de protection pour les Syriens. Regrettant le manque de progrès dans plusieurs situations prolongées de réfugiés et de déplacés internes, le Directeur a lancé un appel en faveur d'un plus grand appui pour

l'intégration, et a salué le progrès accompli par l'Estonie et la Lettonie en vue de mettre fin à la perpétuation de l'apatridie. Enfin, le Directeur a souligné les défis énormes que présente la situation humanitaire en Ukraine et a remercié les pays pour leur appui et leur hospitalité envers les déplacés provenant d'Ukraine.

31. Des délégations ont exprimé leur appui au Régime d'asile européen commun et ont reconnu la nécessité de veiller à sa mise en œuvre complète et effective. Bon nombre ont partagé des inquiétudes concernant l'accroissement du nombre de migrants et demandeurs d'asile arrivant après avoir traversé la Méditerranée. Plusieurs ont réitéré l'appel pour une stratégie globale comprenant des capacités solides de recherche et de sauvetage ainsi que la fourniture d'alternatives juridiques et de nouvelles voies d'admission, entre autres. Bon nombre ont exprimé leur appui aux pays de transit et de premier asile dans l'amélioration de leurs systèmes de gestion des migrations et des frontières ainsi que de leurs systèmes d'asile et de réception.

32. Des délégations ont reconnu la grande générosité des pays d'accueil voisins et ont confirmé qu'elles continueraient à soutenir la réponse humanitaire à la situation syrienne, y compris par la réinstallation et d'autres formes d'admission de personnes ayant besoin de la protection internationale. La détérioration de la situation humanitaire en Ukraine a également bénéficié de l'attention, avec l'ouverture du Bureau des Nations Unies à Donetsk, qui a été considérée comme étant un important moyen d'atteindre les populations touchées. Abondant dans le même sens que le Directeur, des membres du Comité ont exhorté toutes les parties à respecter le droit humanitaire régissant l'accès de l'aide humanitaire et la protection des civils. Des délégations ont loué le plaidoyer du HCR pour la mise en place de cadres législatifs appropriés.

33. Si certaines délégations ont reconnu les efforts déployés par le HCR pour soutenir la mise en œuvre du Processus de Sarajevo et de son Programme régional de logement, d'autres ont relevé que des milliers de réfugiés vulnérables continuaient d'avoir besoin de solutions. Reconnaisant que le progrès a été lent, le Directeur a parlé de l'accroissement récent du budget pour le Programme régional de logement pour les personnes désireuses de rentrer en Croatie, et a reconnu que d'autres progrès, notamment sur la sécurité sociale, étaient nécessaires pour la durabilité.

34. Répondant à d'autres questions, le Directeur a apprécié l'assurance que les ressources navales, utilisées dans le cadre de l'opération Triton coordonnée par Frontex, servaient également dans les activités de secours en mer, même s'il s'agit principalement d'une opération de protection des frontières. Soulignant la nécessité d'une lutte contre le trafic et la traite d'êtres humains et d'une coopération régionale par des mécanismes comme le processus de Khartoum, il a fait observer que ces efforts devaient être complétés par des alternatives légales crédibles aux mouvements dangereux irréguliers. Concernant la situation en Ukraine, il a remercié les délégations pour l'appui fourni en 2014 et encouragé les pays donateurs à coordonner l'assistance bilatérale pour satisfaire les besoins des plus vulnérables, à éviter le chevauchement des actions, à s'approvisionner sur le plan local, si possible, et à fournir l'assistance de manière à promouvoir l'autosuffisance et non la dépendance et la situation prolongée. Le Directeur a également lancé un appel pour que la législation sur les déplacés internes soit appliquée à travers le pays.

B. Préparation et réponse aux situations d'urgence

35. Présentant le rapport contenu dans le document EC/66/SC/CRP.3, la Directrice de la Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement a souligné la nécessité de placer les populations prises en charge au centre de la réponse du HCR aux situations d'urgence : assurer la « protection par la présence » grâce au service et à une forte capacité sur le terrain ; assurer la préparation ; adopter l'approche « rester pour servir » afin de

satisfaire les besoins cruciaux de protection et d'assistance dans les situations à haut risque. Elle a également présenté au Comité un exposé sur la nouvelle politique révisée du HCR concernant l'activation de la réponse d'urgence, le leadership et les responsabilités, mise en œuvre dans les situations au Nigéria et en Ukraine.

36. Le Comité a loué les efforts déployés par le HCR pour renforcer les capacités de préparation et de réponse aux situations d'urgence, en particulier son approche « centrée sur les personnes prises en charge ». Des délégations ont exprimé leur appui au personnel humanitaire travaillant dans des milieux difficiles, avec des risques élevés en matière de sécurité. Le HCR a été encouragé à mettre en œuvre la *Note conjointe HCR – OCHA sur la coordination des situations mixtes dans la pratique* (Note conjointe). Des délégations ont salué la création d'équipes multifonctionnelles pour les opérations d'urgence permanemment en attente et ont sollicité plus d'informations sur leur composition.

37. Répondant à une question sur la mise en œuvre de la politique révisée sur l'activation de la réponse aux situations d'urgence, le leadership et les responsabilités, la Directrice s'est engagée à tenir le Comité informé du progrès réalisé. Elle a bien accueilli les réactions sur le plan d'urgence et a reconnu qu'il y avait une défaillance que le HCR cherchait à corriger. Concernant la composition des équipes d'urgences en attente, la Directrice a noté que des agents de haut niveau de catégories D-1 et P-5 seront désignés pour coordonner les opérations et se rendre dans les zones reculées si nécessaire. Les agents faisant partie des équipes doivent être expérimentés. Ils doivent avoir une bonne compréhension de la coordination des opérations humanitaires et des partenariats, et disposer d'un profil solide en matière de protection.

C. Programmes globaux

38. Présentant un exposé sur les programmes globaux (EC/66/SC/CRP.7), le Directeur de la Division de l'appui et de la gestion des programmes a mis en lumière les principaux développements, réalisations et défis enregistrés pendant l'année dernière et a parlé d'une gamme variée d'activités opérationnelles. Il a souligné le fait que l'appui aux activités de réponse aux situations d'urgence constituait la principale priorité, notamment les dispositions prises pour que des spécialistes dans les domaines techniques soient disponibles pour un déploiement rapide, afin d'être les premiers à intervenir, et de guider la coordination et la mise en œuvre des opérations dans les domaines critiques permettant de sauver des vies.

39. Des délégations ont exprimé leur appui au progrès réalisé dans la mise en œuvre des stratégies quinquennales globales. Elles ont salué les approches pratiques, rentables et novatrices adoptées par le HCR dans ses programmes, comme le portail *Twine* d'informations sur la santé, la gestion optimale des données et des informations, le système d'enregistrement biométrique, les interventions en espèces, la plate-forme d'échange du HCR qui fournit aux réfugiés la possibilité d'apprendre et d'autres initiatives en matière d'abris et d'installations, de combustible et d'énergie. Concernant les interventions en espèces, des délégations ont souligné la nécessité de disposer d'un cadre de suivi et de contrôle. La politique du HCR sur les alternatives aux camps a été soutenue, mais un certain nombre de délégations ont insisté sur la nécessité de consulter les pays d'accueil avant d'élaborer de telles politiques, surtout pour mesurer et évaluer leur impact sur les communautés d'accueil. Par ailleurs, la politique sur les alternatives aux camps ne doit pas être considérée comme un substitut aux solutions durables, notamment le retour librement consenti, et la volonté des réfugiés devrait être prise en considération. Des États ont salué les efforts déployés pour intégrer les réfugiés dans les systèmes nationaux d'éducation et de

santé. Dans le domaine de la santé publique, la réponse du HCR à l'épidémie d'Ébola en Afrique de l'Ouest a été saluée. Des États ont également remercié l'Organisation pour sa stratégie en matière d'éducation, notamment l'extension de celle-ci à 25 pays prioritaires.

40. S'il a exprimé sa satisfaction pour les interventions encourageantes au sujet des programmes globaux du HCR et de la mise en œuvre des stratégies quinquennales, le Directeur a fait observer que beaucoup de défis demeuraient, comme le grand nombre d'enfants n'allant pas à l'école dans des situations comme la crise syrienne. Concernant les alternatives aux camps, il a saisi l'occasion pour procéder à un échange plus profond avec les États sur la nouvelle politique. Il a souligné le fait que la participation des réfugiés à l'économie au sein des communautés d'accueil était un élément positif et que le renforcement des capacités et des aptitudes des réfugiés était indispensable, indépendamment de la solution éventuellement trouvée ou de la durée de leur déplacement. Les interventions en espèces contribuent à d'autres objectifs en ce qu'elles permettent de promouvoir la dignité et de donner aux réfugiés la possibilité d'établir eux-mêmes l'ordre des priorités en matière d'assistance. Il a relevé qu'il ressortait des évaluations que les alternatives en espèces présentaient les mêmes problèmes que l'assistance en nature, en termes de détournement de ressources, et a exhorté l'Organisation à continuer de renforcer l'évaluation, le ciblage et le contrôle de ces interventions.

IV. Gestion, contrôle administratif et financier, et ressources humaines

A. Suivi des recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers des années antérieures

41. Le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion administrative et financière a parlé du suivi par le HCR des recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de 2013 et des années antérieures, contenu dans le document EC/66/SC/CRP.4. Elle a relevé que le Comité des commissaires aux comptes s'était intéressé en 2013 à l'efficacité de l'administration et de la gestion des opérations par le HCR, notamment la réponse à la situation syrienne, la fourniture des services de santé, la gestion des partenaires d'exécution, la gestion des stocks, et les questions financières. Donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes constituait pour le HCR une priorité en matière de gestion, et l'Organisation continuera à améliorer les procédures, les systèmes et les contrôles pour réduire les risques identifiés par le Comité.

42. Le Comité s'est dit satisfait des mesures concrètes prises par l'Organisation pour donner suite aux recommandations et des matrices d'informations fournies, qui garantissent la transparence et la responsabilité au sein de l'Organisation. Concernant les recommandations relatives aux opérations du HCR, des délégations ont salué l'évaluation de l'opération syrienne et le système d'enregistrement biométrique en Jordanie, les améliorations apportées aux procédures accélérées pour le personnel d'urgence, et les études réalisées sur les interventions en espèces. Concernant celles-ci, le HCR a été invité à communiquer au Comité les résultats des études entreprises. Une délégation a souligné l'importance des financements pluriannuels qui sont particulièrement utiles en ce qui concerne les situations prolongées, et a sollicité que les donateurs qui apportent de tels financements soient en mesure de voir leurs avantages. Le travail effectué par le HCR sur la prévention de la fraude a été apprécié et il a été demandé à l'Organisation d'envisager de présenter au Comité permanent un document à jour sur les mesures prises.

43. Répondant à une observation faite au sujet de l'absence de progrès perçue par le Comité des commissaires aux comptes en matière de gestion globale des risques, le Haut Commissaire adjoint a souligné le travail effectué jusqu'ici, notamment la publication d'une politique et des procédures de mise en œuvre de la gestion globale des risques, l'établissement des registres de risques, le recrutement d'un responsable du contrôle des risques, et la répartition des responsabilités au niveau de l'Organisation. Il a reconnu que le début a été lent, mais il a assuré le Comité que le HCR était déjà bien avancé.

44. Concernant la décision de l'Organisation ne pas faire assurer l'audit interne par ses propres services, le Contrôleur a rappelé que les règles financières des Nations Unies prévoient que l'audit interne est assuré par le Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies. Le Haut Commissaire adjoint a assuré le Comité que la signature d'un mémorandum d'accord révisé entre le HCR et le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) avait renforcé leurs relations. S'il pourrait à terme être profitable au HCR de faire exécuter l'audit interne par ses propres services, l'Organisation est satisfaite des arrangements récemment arrêtés et de la qualité des services actuellement rendus.

B. Exposé sur le travail du Bureau de l'inspecteur général

45. L'Inspecteur général a présenté au Comité un exposé sur les faits saillants dans ses services depuis qu'il s'est adressé au Comité exécutif en octobre 2014. La conception du plan d'inspection de 2015 a bénéficié des consultations entre le Bureau de l'Inspecteur général, le BSCI, le Service de conception et d'évaluation des politiques, et les hauts responsables du HCR. Elle s'est fondée sur une approche strictement basée sur les risques. S'appuyant sur le mémorandum d'accord révisé, conclu entre le HCR et le BSCI pour la fourniture des services d'audit interne, plusieurs missions d'inspection seront conjointement menées avec le BSCI et le Programme alimentaire mondial. Par ailleurs, quelques-unes incluraient une composante pré-audit. Pour faciliter le suivi après inspection, le Bureau de l'inspecteur général a recommandé la mise au point d'un mécanisme en ligne de suivi à l'échelle de l'Organisation, comprenant les recommandations de tous les dispositifs de contrôle au sein du HCR. Pour ce qui est des enquêtes, le Bureau de l'inspecteur général a mis au point un protocole de partage d'informations pour faciliter la communication avec les Bureaux régionaux et les Représentants sur les enquêtes en cours. Le HCR est actuellement en train de mettre au point une politique globale de lutte contre la fraude chez les fournisseurs en réponse aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

46. Des délégations ont salué les efforts constamment déployés par l'Inspecteur général pour renforcer ses services, notamment l'approbation de nouveaux postes et la collaboration étroite avec d'autres entités dans les domaines de l'évaluation axée sur les risques et la gestion des activités de contrôle. La proposition de mettre en place un mécanisme global de suivi à l'échelle de l'Organisation a été saluée. En réponse à une question sur l'accroissement des plaintes, y compris les 33 pour cent d'augmentation du nombre reçu à ce jour cette année, par rapport à la même période en 2014, il a indiqué que cela serait dû non seulement à l'augmentation des activités du HCR dans le monde, mais aussi au fait que, de plus en plus, les gens sont au courant de l'existence de voies de recours et y ont accès. Pour ce qui est du renforcement de ses services et de leur professionnalisation, l'Inspecteur général s'est attardé sur les efforts déployés pour appliquer les recommandations de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF). Concernant l'augmentation des capacités recommandée en termes de postes, 50 pour cent ont été sollicités et approuvés pour 2015. D'autres ressources seront sollicitées en 2016, si jamais les ressources financières sont disponibles.

V. Coordination et partenariats stratégiques

47. Présentant son exposé sur la coordination et les partenariats stratégiques contenus dans le document EC/66/SC/CRP.5, le Directeur de la Division des relations extérieures a fait une mise à jour au Comité sur la mise en œuvre du modèle de coordination du HCR pour les réfugiés et de la Note conjointe. Il a également examiné les initiatives prises pour renforcer les partenariats avec les ONG dans les contextes de solutions durables et d'apatridie.

48. Le Comité a estimé que le modèle de coordination pour les réfugiés et la Note conjointe constituaient une évolution positive permettant de clarifier les rôles et les responsabilités, d'éviter les défaillances et de renforcer les activités opérationnelles. Un leadership clair est particulièrement important en situation de crise, et il est indispensable de maximiser l'efficacité, compte tenu de l'écart croissant entre les besoins et les ressources. Toutefois, des délégations ont averti qu'il devait y avoir de la souplesse dans la mise en œuvre et que, dans les situations mixtes, la fourniture de l'assistance devait être guidée par les besoins et non uniquement par le statut des populations. Il est important de garder à l'esprit le caractère distinct des besoins de protection des réfugiés. Des inquiétudes ont été exprimées sur la lenteur de la mise en place et de l'exécution de nouvelles modalités au niveau opérationnel. Malgré les bonnes intentions, il y a encore des pratiques imprévisibles et discordantes sur le terrain. Il est important de favoriser la compréhension des différentes modalités entre les partenaires opérationnels et de clarifier les facteurs déclenchant leur déploiement.

49. Il a été demandé au HCR d'informer régulièrement le Comité sur la mise en application du modèle de coordination pour les réfugiés, y compris les leçons apprises. Des délégations ont soutenu l'utilisation croissante des coordonnateurs régionaux pour les réfugiés et la reprise des missions conjointes sur le terrain. Plusieurs délégations ont manifesté l'intérêt de recevoir plus d'informations sur les missions conjointes, y compris les avertissements, les séances d'information sur les résultats et les mises à jour sur la mise en œuvre des leçons apprises. Des délégations étaient satisfaites de l'appui du HCR à l'Agenda transformatif et des efforts constamment déployés pour éclairer les discussions entre les institutions, avec une solide présence sur le terrain.

50. Concernant les responsabilités de groupes sectoriels dans les situations de déplacement interne, le HCR a été exhorté à renforcer son leadership pour le groupe de la protection et à veiller à ce que la protection bénéficie de la priorité et qu'elle soit bien gérée parmi tous les groupes sectoriels. Des délégations ont souhaité recevoir l'analyse indépendante de la protection dans les crises humanitaires au niveau de l'ensemble du système, faite par le Comité permanent interinstitutions, et voir les mesures concrètes devant être proposées pour veiller à ce que les résultats en matière de protection soient atteints d'une manière plus efficace et cohérente. Il est nécessaire d'améliorer les arrangements en matière de leadership conjoint, notamment en s'entendant sur le sens de la notion « leadership conjoint ». Le HCR a été exhorté à veiller à disposer d'un nombre suffisant d'agents bien formés pour être coordonnateurs de groupes sectoriels. Concernant les partenariats, des délégations se sont inquiétées du fait que, sur le terrain, on semble ne pas être suffisamment sensibilisé au dialogue structuré du Haut Commissaire avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les ONG. Le HCR a été encouragé à mettre pleinement en œuvre, à tous les niveaux, les principes convenus de partenariat. Concernant la situation financière actuelle, l'Organisation a été exhortée à être transparente avec les ONG et à discuter le plus tôt possible avec elles les changements pouvant avoir des répercussions sur elles, en particulier les réductions éventuelles du budget et du personnel des projets.

51. L'engagement du HCR dans la préparation du Sommet humanitaire mondial a été vivement salué et les questions soulevées par l'Organisation ont été soutenues, notamment le caractère central de la protection, le maintien de l'accent sur les populations touchées, et l'appel en faveur d'un meilleur alignement de l'action humanitaire avec l'assistance au développement. Ont été soutenus, les efforts du HCR visant à inscrire le déplacement sur l'agenda du développement et l'accent mis sur l'importance du partenariat avec les acteurs du développement pour aider et stabiliser les communautés d'accueil, et poser les bases des solutions durables. Toutefois, le HCR ne saurait être l'unique défenseur de l'assistance au développement, les acteurs bilatéraux et multilatéraux du développement devant, en coopération avec les pays d'accueil, prendre plus de responsabilités. Le principe du partage de la charge et des responsabilités a été souligné, surtout en faveur des pays d'accueil en développement disposant de maigres ressources. Concernant les partenariats pour les solutions et les diverses initiatives prises, le HCR et les partenaires doivent impliquer pleinement les pays d'accueil, en tenant compte de leurs priorités nationales.

52. Le Directeur a exprimé ses remerciements pour le soutien et les conseils des délégations. Il a assuré le Comité que le HCR considérait les nouvelles modalités de coordination comme indispensable pour une plus grande efficacité dans la fourniture de l'aide, et que l'Organisation était pleinement engagée à les mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires. Il a été d'avis que les accords conclus au niveau mondial étaient de peu d'utilité s'ils n'étaient pas appliqués au plan local. À cet égard, les missions conjointes ont été utiles, en ce qu'elles ont permis de faire des clarifications, de dissiper les malentendus éventuels et de trouver des solutions pratiques. Répondant à la question sur le critère de choix du système de coordination à appliquer, le Directeur a fait savoir que la décision s'appuyait sur les recommandations provenant du terrain et qu'elle dépendait des capacités de réponse des acteurs présents et des diverses populations touchées. Il a pleinement reconnu la nécessité de travailler étroitement avec les gouvernements et les communautés d'accueil. À cet égard, il a salué le fait que la Turquie était disposée à coprésider l'Alliance pour les solutions. Important pays d'accueil, elle peut parler de ces questions avec autorité. Si concernant les partenariats, le Directeur a pris bonne note de l'absence de sensibilisation au dialogue structuré sur le terrain, il pense que la collaboration avec les ONG est solide et que le nouveau cadre de partenariat constitue un atout à cet égard.

VI. Protection internationale

A. Exposé sur le suivi des Dialogues du Haut Commissaire sur les défis de protection (2012-2014)

53. La Directrice adjointe (chargée des politiques et du droit) de la Division de la protection internationale a présenté un exposé sur les trois Dialogues antérieurs du Haut Commissaire sur les défis de protection, ayant eu pour thèmes : protection en mer, protection des déplacés internes, foi et protection. Elle a relevé que d'intenses activités de suivi avaient permis de changer la manière de percevoir les questions examinées, mobilisé l'appui d'un plus grand nombre de partenaires et renforcé le plaidoyer. Elle a souligné l'importance d'un engagement solide des ONG, qui a permis une meilleure compréhension des thèmes et des objectifs de chaque Dialogue et favorisé l'appui.

54. Des délégations ont exprimé leur satisfaction concernant les Dialogues du Haut Commissaire, et ont relevé leur importance et leur pertinence dans un environnement de plus en plus complexe. Ils ont été considérés comme étant des forums uniques pour des débats ouverts et de fond, précisément parce qu'ils ne sont pas censés aboutir à des résultats négociés. Le rapport sur le suivi des Dialogues a davantage renforcé leur pertinence.

Concernant le Dialogue de 2014, des États ont remercié le HCR d'avoir choisi le thème de la protection en mer, en relevant qu'il était d'actualité, et ont bien accueilli les mesures proposées, notamment le renforcement de la coopération avec une gamme variée de partenaires. Des délégations ont également exprimé leur appui aux mesures de suivi prises par le HCR concernant les Dialogues sur la foi et la protection et sur la protection des déplacés internes.

55. La Directrice adjointe a remercié les délégations pour leur engagement actif dans les Dialogues et leurs observations encourageantes. Répondant à une question sur la pertinence de l'Initiative « Les droits avant tout » du Secrétaire général des Nations Unies concernant la situation des déplacés internes, elle a dit que le HCR la considérait comme étant un important outil de protection permettant de garantir les droits humains et d'empêcher leurs violations. Dans la plupart des situations de crise, l'Organisation est engagée dans la protection, notamment en tant que chef de file du Groupe mondial de la protection, et a soutenu l'initiative par l'analyse de la protection. Pour ce qui est du Dialogue sur la protection en mer, elle a été d'avis qu'il fallait une meilleure collecte de données et une meilleure compréhension des causes des mouvements par mer, et a noté que la collecte et l'analyse des données sur la traversée de la Méditerranée constituaient un élément important de l'Initiative pour la Méditerranée centrale. Elle a également indiqué que le HCR explorait la possibilité de répliquer dans d'autres régions le modèle du Secrétariat régional sur la migration mixte, basé à Nairobi.

B. Exposé sur la conclusion du Comité exécutif

56. Notant que, depuis qu'elles ont été adoptées en 1975, les conclusions sur la protection internationale constituent une importante source d'orientation sur la protection et les solutions, et rappelant l'appui exprimé à la soixante-cinquième session plénière du Comité exécutif en faveur de leur processus, le Rapporteur a fait part aux délégations des réflexions du Bureau sur la voie à suivre. Depuis le processus de l'année dernière, les États membres ont exprimé le désir d'une plus grande prévisibilité dans le choix des thèmes, et d'une base appropriée et suffisante menant au processus de préparation et de négociation.

57. Gardant à l'esprit ces préoccupations et s'appuyant sur l'expérience du passé, le Rapporteur a proposé que le Comité se concerte sur les thèmes potentiels pour un plan de travail pluriannuel. Ainsi, il y aurait plus de clarté et de prévisibilité, et l'accroissement du temps de préparation permettrait au Bureau de renforcer le processus préparatoire par le programme annuel de travail, la tenue de réunions d'experts et des consultations avec les partenaires. Les documents de la réunion de juin, qui porte sur la protection, pourraient constituer une source d'inspiration pour l'identification des thèmes. Le Bureau a donc invité le HCR à souligner d'une manière plus explicite les domaines où des orientations sous forme de conclusions seraient nécessaires. Il travaillera aussi étroitement avec le nouveau Haut Commissaire assistant sur la vision en matière de protection pour les années à venir, en particulier, la manière dont les conclusions pourraient fournir des orientations en appui au travail de l'Organisation. Enfin, le Bureau étudie la manière dont ses membres peuvent apporter un appui supplémentaire au Rapporteur dans la conduite de ce processus.

58. Les États membres ont salué la proposition et l'engagement constructif du Bureau. Plusieurs délégations et observateurs des ONG ont loué l'intention de renforcer les liens entre les conclusions, les documents ordinaires du Comité exécutif et les autres processus ou événements. Si une délégation a souligné la nécessité de mener davantage de consultations sur l'idée d'un plan de travail, en estimant que le Comité devrait néanmoins procéder à la négociation de la conclusion de cette année, une autre a indiqué que la souplesse était nécessaire, compte tenu de l'évolution rapide du monde de l'humanitaire. Le Rapporteur de la soixante-cinquième session a rappelé l'importance des principes ayant

guidé le processus de l'année dernière, en particulier : 1) l'accent sur le caractère humanitaire ; 2) la valeur opérationnelle des thèmes pour combler un vide sur le terrain, surtout concernant les priorités stratégiques globales ; et 3) le caractère consensuel des négociations, notamment les principes d'inclusion et de transparence, et un équilibre entre la protection et les solutions.

59. Exprimant sa satisfaction pour ces observations, le Rapporteur a dit qu'il allait réfléchir à ce sujet en coopération étroite avec le Bureau et le HCR, et qu'il allait tenir compte des points de vue et des observations complémentaires. La Coordinatrice juridique principale de la Division de la protection internationale a salué l'approche proposée par le Rapporteur et a réitéré le fait que les conclusions étaient extrêmement importantes pour l'Organisation en tant que source d'orientations collectives du Comité sur la protection et les solutions.

VII. Budgets-programmes et financement

60. Le Contrôleur et Directeur de la Division de la gestion administrative et financière et le Directeur de la Division des relations extérieures ont conjointement présenté un exposé sur les budgets et le financement pour 2014 et 2015 (EC/66/SC/CRP.6). Passant en revue la situation financière en 2014, le Contrôleur a fait le point sur le budget de 2015, approuvé en octobre 2014 par le Comité exécutif, et a indiqué que six budgets supplémentaires avaient été établis depuis lors. Le Directeur de la Division des relations extérieures a fait savoir que, malgré le niveau élevé des financements, le déficit entre le budget de 2014 et les contributions reçues s'élevait à environ 3 milliards de dollars E.-U. Il a cité des exemples d'impact dans diverses opérations et a mis en exergue les graves déficits envisagés en 2015, en partie dus à d'importantes fluctuations monétaires.

61. Le Comité a reconnu que 2014 a été une année sans précédent pour le HCR, avec de multiples crises à grande échelle nécessitant des réponses simultanées. Les délégations ont partagé les soucis exprimés par le HCR concernant les effets des récentes fluctuations monétaires et ont apprécié les efforts déployés pour réduire leur impact sur les populations prises en charge. La nécessité d'élargir la base des donateurs a été soulignée. Le HCR a été félicité pour les progrès accomplis dans la collecte de fonds dans le secteur privé et a été encouragé à explorer davantage cette source de revenus. Des délégations ont salué la transparence dont le HCR a fait montre en fournissant des informations sur les augmentations et les réductions budgétaires, ainsi que les efforts que ne cesse de déployer l'Organisation pour renforcer les mécanismes de planification et de gestion budgétaires en général. Le HCR a été exhorté à maintenir la transparence lors de l'établissement des priorités en vue de gérer le déficit. Le fait qu'il ait connu un doublement de ses dépenses entre 2010 et 2014 a été reconnu, et des délégations ont sollicité plus d'informations sur les mesures prises pour assurer une surveillance adéquate.

62. En réponse, le Contrôleur a affirmé que le HCR avait pris des mesures pour assurer une surveillance adéquate et des contrôles internes correspondant à la croissance de l'Organisation, notamment par l'augmentation du personnel des organismes de contrôle. Répondant aux questions concernant la Réserve opérationnelle, elle a dit que cette réserve était utilisée pour les activités pour lesquelles il n'y avait pas de provisions dans le budget approuvé par le Comité exécutif (comme la réponse à l'épidémie d'Ebola). Actuellement, un seul donateur contribue à la Réserve opérationnelle. Le Directeur de la Division des relations extérieures a confirmé que le HCR allait déployer tous les efforts pour rester transparent avec le Comité lors de l'établissement des priorités et que l'Organisation était engagée à diversifier davantage les financements des donateurs et à suivre des voies novatrices pour fournir l'assistance humanitaire. Répondant à une question sur les budgets

supplémentaires additionnels actuellement envisagés, le chef du Service des relations avec les donateurs et de la mobilisation des ressources a dit que le HCR s'attendait à des besoins supplémentaires pour la situation au Nigéria.

63. Le projet de décision sur les budgets et le financement pour 2014 et 2015 a été adopté (annexe).

VIII. Questions diverses

64. Le Comité a convenu qu'en 2015, il allait continuer la pratique consistant à examiner et à adopter les rapports par voie électronique. Le projet de rapport de la soixante-deuxième réunion du Comité permanent doit être communiqué au plus tard le 27 mars 2015. Le Comité disposera de deux semaines pour l'examiner. En l'absence de modification, le rapport serait considéré comme adopté le 10 avril 2015.

Annexe

Décision sur les budgets et le financement pour 2014 et 2015

Le Comité permanent,

Rappelant les décisions prises par le Comité exécutif sur les questions administratives, financières et de programmes à ses soixante-quatrième et soixante-cinquième sessions (A/AC.96/1132, par. 15, et A/AC.96/1143, par. 13, respectivement), ainsi que les discussions sur le point de l'ordre du jour consacré aux Budgets-programmes et au financement lors de la soixante et unième réunion du Comité permanent en septembre 2014,

Réaffirmant l'importance du partage au plan international de la charge et des responsabilités pour réduire le fardeau que supportent les pays accueillant les réfugiés, en particulier les pays en développement,

1. *Rappelle* qu'à sa soixante-quatrième session, le Comité exécutif a approuvé les programmes et les budgets initiaux pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme biennal 2014-2015 du HCR, s'élevant à 5 307, 8 millions de dollars E.-U. et à 5 179,5 millions de dollars E.-U., respectivement pour 2014 et 2015 ;
2. *Rappelle* qu'à sa soixante-cinquième session, le Comité exécutif a approuvé la version révisée des programmes et des budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme biennal 2014-2015 du HCR (révisé) s'élevant à 6 236,2 millions de dollars E.-U. et 6 234,4 millions de dollars E.-U., respectivement pour 2014 et 2015 ;
3. *Note* que les budgets supplémentaires de 2014 s'élevaient à 1 261,9 millions de dollars E.-U. pour les programmes en faveur des réfugiés et des déplacés internes ;
4. *Prend acte* de l'augmentation du budget annuel de 2014 du HCR, dont le total définitif s'élève à 6 569,7 millions de dollars E.-U. ;
5. *Note que* les budgets supplémentaires de 2015 s'élèvent actuellement à 750,4 millions de dollars E.-U. pour les programmes en faveur des réfugiés et des déplacés internes ;
6. *Prend acte* de la réduction de 158,4 millions de dollars E.-U. pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord pour 2015 ;
7. *Prend note* de l'augmentation du budget annuel de 2015 du HCR, dont le total s'élève actuellement à 6 826,4 millions de dollars E.-U. ;
8. *Considère* qu'en cas de situations d'urgence et d'activités imprévues en 2015, les budgets supplémentaires pourraient être complétés ou élargis, et que des ressources additionnelles, en sus de celles des budgets existants, pourraient être nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins ;
9. *Exhorte* les États membres à continuer de répondre généreusement, dans un esprit de solidarité et en temps voulu, à l'appel du Haut Commissaire pour des ressources en vue d'exécuter pleinement le budget annuel de 2015.